

CENTRE UNIVERSITAIRE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

-----

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU CENTRE  
DU 23 FEVRIER 1978

-----

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX, COQUET G., LECOCQ, MORIAMEZ  
Mme MORIAMEZ, Mme VICHY, Melles WACQUEZ et JULLIEN
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL
- COLLEGE C : MM. DELCOURT, PRUVOT, RICHEZ
- A. T. O. S. : MM. BURY R., DANJOU, PETIT.

PERSONNALITES EXTERIEURES

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur VILCOT
- Monsieur EDERN
- Monsieur CELLIER
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de  
Cambrai représenté par Monsieur GIARD.

ETUDIANTS

MM. CASMAN, DOUAY, LEGAT, OBEIN, SOYEZ.

EXCUSES

- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal
- Monsieur MOTRICH

MEMBRES DE DROIT

- Monsieur le Recteur représenté par Monsieur PARENT
- Monsieur KOPF Agent Comptable

INVITES

- MM. BARA, COFFIGNIEZ, OBERDORFF, NATUREL.

ONT DONNE POUVOIR

- |   |   |               |
|---|---|---------------|
| - M. TORGUET  | à | M. BRIDOUX    |
| - M. TROTIN   | à | M. BOURGOIS   |
| - M. le Président de la<br>Chambre de Commerce<br>de Valenciennes | à | M. CELLIER    |
| - M. le Président de la<br>Chambre de Commerce<br>d'Avesnes       | à | M. GIARD      |
| - M. BRUNIER  | à | M. EDERN      |
| - Melle WILLIAMSON  | à | Melle WACQUEZ |
| - M. RABOUILLE  | à | M. DOUAY      |

-----

Le Président BRIDOUX ouvre la séance à 14 H 30. Il salue la présence de Madame VICHY, des représentants étudiants, et souhaite la bienvenue à ces nouveaux élus.

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président énumère les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

I - Budget de l'exercice 78 ;

II - Demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux ;

III - Questions diverses :

- Présentation par Monsieur MORIAMEZ du projet "Université pour Tous" ;
- Communication de Monsieur MORIAMEZ sur les travaux de la Commission des Personnels ;
- Approbation de l'élection des membres du Conseil des Sports ;
- Proposition de nomination de Mademoiselle SALEZ à la direction du Centre Interuniversitaire de Traitement de l'Information (C. I. T. I.) ;
- Sur la demande de Monsieur MOREL, les obligations de service des Maîtres-Assistants et des Assistants affectés à l'Institut Universitaire de Technologie (I. U. T.).

I - BUDGET DE L'EXERCICE 78

Monsieur PRUVOT, Président de la Commission des Finances, après avoir rappelé les règles essentielles de la gestion comptable et financière, analyse la répartition des ressources et détaille les budgets des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER) et des Services Communs.

Il appelle tout particulièrement l'attention des Conseillers sur la surestimation de certaines prévisions de recettes. Le budget, présenté en équilibre, comporte en réalité une impasse de l'ordre de 126 000 francs.

Monsieur PRUVOT remercie Monsieur l'Agent Comptable et ses services de l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la Commission.

Le projet de budget 78 a reçu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Monsieur KOPF informe le Conseil que le rapport de présentation du budget sera joint au compte rendu de la séance (cf annexe 1).

Le débat est ouvert :

Monsieur BRIDOUX insiste sur l'impasse budgétaire et fournit quelques informations complémentaires sur les crédits affectés à la recherche, sur les effectifs du personnel (cf tableaux annexés au document budgétaire) et sur la ventilation des dotations aux amortissements.

Monsieur PRUVOT se félicite que la concertation tant souhaitée par la Commission des Finances ait été largement réalisée. Ainsi les dotations aux amortissements ont fait l'objet d'un examen détaillé en Commission.

Pour Monsieur COQUET la situation du Centre n'est guère idéale, mais il votera le budget pour éviter une éventuelle gestion rectorale.

Monsieur PARENT répond qu'il est fait obligation aux Recteurs d'intervenir en cas de nécessité et ajoute que Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille ne tient pas spécialement à se substituer aux organes délibérants de l'Etablissement.

Monsieur BRIDOUX relève l'insuffisance des sommes consacrées à l'entretien des locaux, au renouvellement du matériel et aux dépenses en capital. Mais il a bien fallu, souligne-t-il, tenir compte de certaines contraintes et procéder à des choix qui font de ce budget, en l'état actuel des choses, le meilleur qui puisse être présenté.

Monsieur MORIAMEZ, tout en approuvant le budget, fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir. Il cite l'exemple des enseignements technologiques qui pourraient connaître de sérieuses difficultés si le renouvellement des machines-outils s'avérait impossible.

En réponse à Monsieur GIARD, Monsieur KOPF précise que la durée de l'amortissement est de l'ordre de 10 ans et ajoute que si l'IUT a pu faire un effort pour renouveler une partie de son matériel il y a trois ou quatre ans de cela, il lui sera par contre très difficile à court terme d'adopter la même politique.

Le débat est clos. Le Conseil approuve à l'unanimité le budget de l'exercice 78.

## II - DEMANDES D'HABILITATION A DELIVRER DES DIPLOMES NATIONAUX.

Le Président BRIDOUX rappelle que la Section Permanente s'est prononcée en faveur des quatre demandes d'habilitation déposées au Ministère, sous réserve qu'elles soient approuvées par le Conseil réuni en séance plénière.

### 1 - Demande d'habilitation à délivrer le DEUG mention Droit

Monsieur OBERDORFF expose les raisons qui ont incité les responsables du Centre à créer cet enseignement adapté aux besoins recensés dans le Sud du Département et qui comporte une initiation aux pratiques professionnelles.

Les obstacles à la mise en place d'un premier cycle juridique à Valenciennes sont quasiment levés et le Centre est assuré de la participation de l'Université de Paris II, notamment du Professeur ROBERT.

La demande d'habilitation à délivrer le DEUG mention Droit est approuvée à l'unanimité.

### 2 - Demande d'habilitation à délivrer le DEUG mention Arts Plastiques .

Messieurs BOURGOIS et NATUREL présentent le projet. La section Arts Plastiques fonctionne de façon très satisfaisante à Valenciennes depuis 5 ans. Une convention a été passée avec les Ecoles Académiques de Valenciennes et l'Université de Lille III. L'habilitation ayant été accordée à l'Université de Lille III, l'ex-Secrétariat d'Etat aux Universités n'a jamais accordé de moyens pour assurer cet enseignement qui constitue une lourde charge pour le budget de l'U. E. R. de Lettres. Il importe de préserver l'originalité de cette formation de qualité organisée conjointement par l'UER de Lettres et par les Ecoles Académiques, avec lesquelles le Centre entretient d'excellentes relations.

L'habilitation constituerait la reconnaissance officielle de cet enseignement abandonné par Lille III et qui est susceptible d'offrir aux étudiants des débouchés non négligeables.

Monsieur MORIAMEZ rend hommage à l'équipe qui anime ce cycle d'études qu'il conviendrait peut-être d'élargir au secteur de la Musique. A terme, pour Monsieur MORIAMEZ, la création d'un DEUG de Musique est à envisager.

Monsieur VILCOT insiste sur la qualité de l'enseignement dispensé par l'Ecole des Beaux-Arts de Valenciennes dont la réputation a largement dépassé le cadre régional.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de l'habilitation à délivrer le DEUG mention Arts Plastiques.

3 - Demande d'habilitation à délivrer la licence et la maîtrise de Lettres Appliquées au Secteur Tertiaire

Il s'agit d'une formation nouvelle qui ne découle pas d'une maquette établie à l'échelon national déclare Monsieur BOURGOIS.

Il ressort d'une large concertation avec les représentants de la profession qu'il conviendrait de former des jeunes gens à l'esprit ouvert, dotés d'une solide culture générale et susceptibles de s'adapter rapidement aux réalités économiques et sociales.

La mise en place de cet enseignement à finalité professionnelle ne rencontrerait pas de difficultés majeures ajoute le Directeur de l'UER Froissart.

De nombreux conseillers interviennent dans la discussion qui s'ouvre sur la concurrence entre cette maîtrise et l'Année Spéciale de Techniques de Commercialisation.

Madame MORIAMEZ, Messieurs CELLIER, RICHEZ et DELCOURT craignent que ces formations ne s'adressent aux mêmes étudiants. A terme, l'année spéciale, organisée au profit et avec la bénédiction des littéraires, serait vouée à disparaître.

Messieurs MORIAMEZ, EDERN et BARA estiment qu'il n'y a pas risque de concurrence dans la mesure où les profils de ces deux formations sont sensiblement différents.

Monsieur CELLIER en convient : les titulaires d'une maîtrise pourraient postuler un emploi dans les services administratifs des entreprises, tandis qu'en année spéciale l'accent est mis sur les techniques commerciales. Monsieur CELLIER confirme néanmoins que la concurrence peut se faire sentir au niveau du recrutement.

Monsieur le Président BRIDOUX fait part des entretiens qu'il a accordés à plusieurs étudiants littéraires. La plupart des étudiants de l'UER de Lettres exercent une activité salariée à temps complet ou à mi-temps et se trouvent donc dans l'impossibilité de suivre l'enseignement intensif dispensé dans le cadre de l'année spéciale. En revanche, le découpage de la maîtrise de Lettres Appliquées en unités de valeur leur permettrait de moduler le régime de leurs études en fonction des charges qu'ils doivent assumer en dehors de l'Université.

Monsieur VILCOT regrette que l'urgence s'oppose au report de l'examen de la question. Il appelle cependant l'attention du Conseil sur

l'avenir de l'UER de Lettres dont le développement ne peut que consolider l'équilibre des structures du Centre Universitaire.

Monsieur le Président BRIDOUX clôt le débat en rappelant le caractère urgent de cette demande d'habilitation. Le report, ne serait-ce qu'à une année, pourrait peut-être inciter l'Université de Lille III à reprendre à son compte la maquette de cette formation afin d'obtenir l'habilitation.

La demande d'habilitation à délivrer la licence et la Maîtrise de Lettres Appliquées au secteur tertiaire est approuvée par 29 voix contre 1 voix et deux abstentions.

4 - Demande d'habilitation à délivrer la licence et la maîtrise de Lettres Modernes

Monsieur BOURGOIS :

Il s'agit d'un enseignement traditionnel adapté aux possibilités locales. Cette création permettrait à des étudiants déjà engagés dans l'enseignement de poursuivre leurs études de lettres modernes, à Valenciennes, afin d'obtenir une éventuelle promotion.

Monsieur BRIDOUX estime qu'il serait préférable d'accorder la priorité à un seul dossier compte tenu des moyens susceptibles d'être accordés au Centre Universitaire. En raison de la politique suivie par le Ministère, il y a peu d'espoir d'obtenir la création d'une formation traditionnelle déjà organisée par Lille III. En revanche, le projet de licence et de maîtrise de lettres appliquées a de bonnes chances d'être pris en considération ajoute le Président.



Monsieur MORIAMEZ se déclare très réservé. D'une part, la concurrence avec Lille III serait évidente et, d'autre part, seraient créées à Valenciennes deux formations s'adressant aux mêmes étudiants.

Enfin, les besoins des salariés pourraient être satisfaits dans le cadre de la formation continue.

Monsieur BARA rappelle les limites de la loi de 71 et souligne que le problème des étudiants déjà engagés dans l'enseignement est en réalité celui de la formation des maîtres.

Monsieur MORIAMEZ en convient et ne souhaite pas, par conséquent, une multiplication des Maîtrises.

Monsieur BOURGOIS fait part de la délibération du Conseil de l'UER de Lettres qui s'est prononcé en faveur de la création simultanée des deux Maîtrises. Le Conseil, avant de délibérer sur cette question, décide d'entendre au préalable la communication de Monsieur MORIAMEZ sur le projet de création d'une "Université pour Tous".

Monsieur MORIAMEZ : l'Université pour Tous, projet mis au point par les Universités de Lille I et de Lille III, devrait rassembler les quatre ensembles universitaires de l'Académie et de nombreuses associations afin de déterminer et de satisfaire les besoins en formation de la Région. Le financement de cette opération serait assuré par l'Etablissement Public Régional. Une réunion publique aura lieu le 1er mars et, à cette occasion, seront mises en place deux instances, un secrétariat commun et un comité pédagogique. L'Université pour Tous" prévoit de fonctionner avec des structures légères afin de préserver une certaine neutralité.

Messieurs COFFIGNIEZ, BARA, COQUET, MORIAMEZ, BRIDOUX, NATUREL, et Madame VICHY, prennent part à un large débat sur les domaines respectifs de la formation initiale et de la formation continue et sur le rôle que doit jouer l'Université.

Il en résulte que "l'Université pour Tous" n'est pas en mesure, à court terme, d'apporter une solution aux problèmes spécifiques des étudiants salariés de l'UER de Lettres.

Monsieur le Président BRIDOUX rappelle qu'il importe en premier lieu d'adapter les formations aux débouchés et que l'Université doit contribuer au développement économique et social de la Région.

Il soumet au Conseil la demande d'habilitation à délivrer la Licence et la Maîtrise de Lettres Modernes.

Les résultats du scrutin se répartissent comme suit :

Abstentions : 16

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

### III - QUESTIONS DIVERSES

1 - Projet de création d'une "Université pour Tous"

voir intervention de Monsieur MORIAMEZ page 8.  
Le principe de la participation du Centre est adopté par le Conseil.

2 - Les travaux de la Commission des Personnels

Monsieur MORIAMEZ :

La Commission des Personnels s'est réunie régulièrement, à raison d'une séance par mois. Elle a examiné la situation administrative de certaines catégories de personnels, notamment celle des contractuels de type CNRS. Elle a été amenée à faire des propositions concernant le déroulement de carrière d'une douzaine de techniciens particulièrement sous-classés et qui pourraient accéder à une catégorie supérieure.

A l'image des organismes qui fonctionnent à l'échelon académique ou national, il y a lieu d'envisager la création au Centre Universitaire de Valenciennes de deux "Commissions paritaires" qui constitueraient des instances d'appel pour les personnels enseignants du second degré et les personnels ATOS. D'éventuels litiges pourraient ainsi être soumis à l'une ou à l'autre de ces commissions consultatives qui transmettraient un avis circonstancié à l'autorité ayant pouvoir de décision.

Monsieur OBERDORFF insiste sur le caractère facultatif et officieux que doivent avoir ces commissions de façon à éviter toute confusion avec les instances officielles ou statutaires.

Monsieur MORIAMEZ précise qu'il convient dans un premier temps d'approuver ou non le principe de la création de ces commissions. Ultérieurement, les dispositions concernant l'appellation, la composition et les modalités de fonctionnement de ces commissions pourraient figurer dans le règlement intérieur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe de la création de deux "commissions paritaires".

3 - Approbation de l'élection des membres du Conseil des Sports.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'élection des membres du Conseil des Sports (cf. liste des membres élus à l'annexe 2).

4 - Proposition de nomination de Mademoiselle SALEZ en qualité de responsable administratif du Centre Interuniversitaire de Traitement de l'Information (CITI).

La proposition de nomination de Mademoiselle SALEZ est adoptée à l'unanimité.

5 - Obligations de service des Maîtres Assistants et des Assistants affectés à l'IUT.

Monsieur MOREL appelle l'attention du Conseil sur les obligations de service des Maîtres Assistants et des Assistants de l'IUT qui sont plus lourdes que celles des collègues rattachés aux deux autres UER. Il souhaite, par conséquent, l'alignement des charges d'enseignement des Maîtres Assistants et des Assistants de l'IUT ou, à défaut, un éventuel dédommagement en heures complémentaires.

Monsieur BRIDOUX et Madame MORIAMEZ rappellent que le calcul des moyens attribués aux Universités et aux IUT se fonde sur des normes établies par le Ministère. Il s'agit donc d'un problème délicat qui ne peut être résolu qu'à l'échelon national.

Madame MORIAMEZ s'engage à appeler l'attention des Directeurs d'IUT sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BRIDOUX lève la séance à 18 heures.